

FICHES FAFA TRANSPORTS

Quoi ?

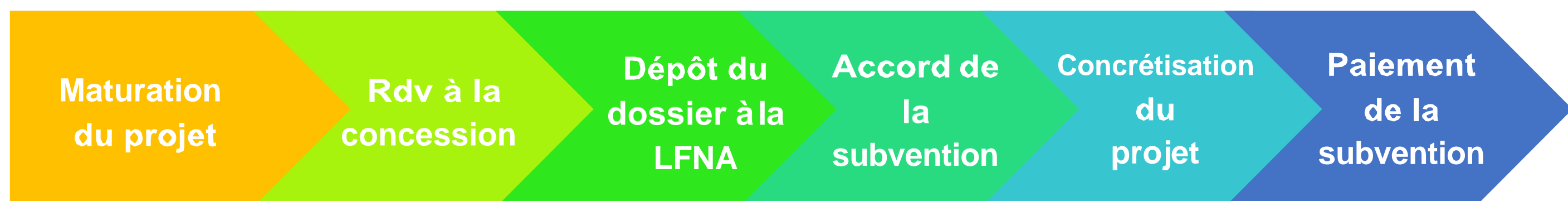
Fruit du partenariat entre la FFF et Volkswagen, le FAFA Transport permet d'accompagner l'achat de véhicules destinés au transport des jeunes licenciés.

Pour qui ?

Ce programme s'adresse exclusivement aux clubs affiliés à la FFF. Les Groupements sont également éligibles. Le ou les véhicule(s) concernés doivent être acheté auprès d'un concessionnaire Volkswagen agréé. Seul le club concerné pourra être le propriétaire du véhicule financé, et devra figurer comme tel sur la carte grise correspondante. Tout document faisant apparaître tout autre type de propriétaire (banque, société de leasing ou de crédit-bail, Mairie, etc...) entrainera l'annulation de la subvention.

Pour quand ?

- Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant la date d'acquisition du véhicule.
- A compter de l'accord de la subvention, vous disposez de 12 mois pour réaliser l'opération.
- C'est pourquoi nous conseillons aux clubs de ne pas déposer leur dossier trop tôt.
- Une demande de FAFA Transport peut être déposée par un même club tous les 2 ans.



Pour quoi ?

Projet	Prise en charge maximale (coût TTC du projet)	Plafonds maximum d'intervention
Véhicule neuf	50%	25.000€
Véhicule d'occasion	40%	20.000€

Check-in : les documents essentiels !

Projet	Documents	Points de vigilance
Première acquisition	Fiche projet	Toutes les parties doivent être renseignées. Le plan de financement doit faire apparaître l'aide FAFA sollicitée
	Devis	La date d'édition des devis doit être inférieure à 3 mois à la date du dépôt du dossier FAFA. Seul le coût réel du véhicule est valorisable (malus écologique et pack 9 places inclus) à l'exclusion des options et des frais de carte grise.
	Délibération du club	Validation du projet précisant son objet, son coût, et son financement.
Si le club a déjà bénéficié du FAFA Transport	Carte grise	En cas de cession, fournir les justificatifs administratifs et financiers.
	Attestation d'assurance à jour	
	Photos récentes du véhicule	

VERSEMENT

Le versement de l'aide accordée s'effectue en deux étapes :

- **ETAPE 1** : 50% du montant alloué lors de la commande du véhicule => fournir bon de commande + RIB du club
- **ETAPE 2** : solde de la subvention lors de la livraison => fournir facture + carte grise + photos du véhicule où sont collés les adhésifs FFF comportant la mention « véhicule cofinancé par la FFF » (fournis par nos soins lors du versement de la première partie de la subvention)

Vos contacts FAFA à la LFNA



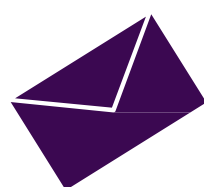
Nicolas MONJALET

06 14 54 77 58



Fanny LOISON

06 14 54 77 94



fafalfna@ifna.fff.fr